

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 29 juin 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Georges CRISTIANI - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-006-14016/23/BM

■ Approbation d'un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la SPL FAÇONEO en vue de la réalisation des travaux de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre le pôle d'échanges de la gare d'Aubagne et la Plaine de Jouques à Gémenos

59117

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole, de par sa compétence Mobilités, a décidé de réaliser une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), le « Bus+ », entre la gare d'Aubagne, la zone industrielle des Paluds et le parc d'activité de Gémenos. Cette infrastructure est inscrite à l'agenda de la mobilité de la Métropole Aix-Marseille-Provence, approuvé par délibération n°TRA 001-1376-16-CM du conseil métropolitain du 15 décembre 2016 ainsi qu'au Plan de Mobilité métropolitain approuvé par délibération n°MOB 001-11063/21/CM du conseil métropolitain du 16 décembre 2021.

Le BHNS d'Aubagne à Gémenos constitue un moyen de transport accessible, confortable et régulier, bénéficiant de couloir de bus pour assurer un temps de parcours compétitif par rapport à la voiture individuelle. Le tracé du projet reprend en grande partie le tracé actuel de la ligne 1 du réseau urbain du Pays d'Aubagne et de l'Etoile. Cet itinéraire étant à la limite de la saturation sur quelques sections notamment en raison des déplacements domicile-travail, l'opération BHNS d'Aubagne à Gémenos offre une alternative efficace à la voiture individuelle permettant d'augmenter la fréquentation des transports en commun, d'améliorer la qualité de l'air et de diminuer les nuisances liées au trafic routier.

Par délibération n°24-1215 du 14 décembre 2015, la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, a confié un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée en vue de conduire les études et les travaux de réalisation de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service entre la gare SNCF d'Aubagne et le site des Paluds à la SPL FAÇONEO pour un montant estimatif de 14 Millions d'euros HT.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à compter de sa création le 1er janvier 2016, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'est de plein droit substituée à la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile pour la poursuite de l'exécution du mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Suite à la validation du Comité de Pilotage du 5 juillet 2019, le programme de l'opération a fait l'objet de modifications conséquentes, portant le montant de cette dernière à 32,65 Millions d'euros HT. Ce nouveau programme a été approuvé par délibération TRA 004-7093/19/CM du conseil de la Métropole du 24 octobre 2019.

En conséquence, le mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée a fait l'objet d'un avenant actant des modifications du programme de travaux, et du nouveau montant de l'opération et des honoraires de la SPL FAÇONEO pour la réalisation de ce dernier. Cet avenant a été approuvé par délibération TRA 007-6897/19/BM du conseil de la Métropole du 24 octobre 2019.

Pour motif d'intérêt général, l'équilibre du contrat ne pouvant être maintenu du fait de la prolongation des délais de réalisation de l'opération, la Métropole a décidé par avenant n°2 de résilier le mandat confié à la SPL FAÇONEO et de lui confier un nouveau mandat sur un périmètre limité à la réalisation des travaux jusqu'à la livraison complète de l'opération, période de Garantie de Parfait Achèvement comprise.

Le programme général de l'opération consiste :

- L'insertion d'un site propre dédié à la ligne BHNS sur 2,8 km (en unidirectionnel),
- Le réaménagement des espaces publics le long du tracé, avec une requalification des secteurs traversés grâce à l'utilisation de revêtements de sol de qualité et la mise en place d'un nouveau mobilier urbain (éclairage, potelets),
- La réalisation des aménagements nécessaires aux piétons le long du site,
- La désimperméabilisation des espaces sur une partie du linéaire,
- La réalisation d'un itinéraire Mode Doux entre la Gare d'Aubagne et le Parc d'activité de Gémenos, entendu que cet itinéraire pourra être porté par des voiries adjacentes si nécessaire,
- La réalisation des 12 stations et leurs équipements,
- Un système de priorité aux feux sur deux carrefours,
- La reconfiguration de l'est de la Gare routière au droit de la gare SNCF d'Aubagne, avec la création de quatre quais supplémentaires, la réalisation des sites propres d'entrée sortie en connexion avec la nouvelle voirie d'accès au pôle d'échanges et l'ajout d'une station taxi et de deux zones de dépose minute.

La SPL FAÇONEO assurera la mission de Maitrise d'Ouvrage Déléguée pour le compte de la Métropole Aix-Marseille-Provence conformément aux clauses du marché de mandat joint en annexe du présent rapport.

La présente délibération a donc pour objet de confier la réalisation des travaux de cet ouvrage à la SPL FAÇONEO sous forme d'un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée. Le budget correspondant à cette phase de réalisation de l'opération y compris rémunération du mandataire s'élève à 28 593 128,44 € HT soit 34 311 754,13 € TTC.

La rémunération forfaitaire de la SPL FAÇONEO pour assurer cette mission est de 593 128,44 € HT soit 711 754,13 € TTC correspondant à environ 2,12 % du montant de 28 000 000 € HT soit 33 600 000 TTC confié à la SPL FAÇONEO pour la réalisation de l'opération, (hors honoraires de maîtrise d'ouvrage déléguée);

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°24-1215 du 14 Décembre 2015 de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile approuvant le mandat d'ouvrage déléguée à la SPL FACONEO pour les études et les travaux ;
- La délibération TRA 001-1376-16-CM du Conseil de Métropole du 15 décembre 2016 approuvant l'agenda de la mobilité ;
- La délibération TRA 002-1790/17/CM du Conseil de Métropole du 30 mars 2017 approuvant la création et l'affectation d'une autorisation de programme pour la réalisation d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service à Aubagne ;
- La délibération TRA 004-7093/19/CM du Conseil de Métropole du 24 octobre 2019 approuvant le programme et la révision de l'autorisation de programme du Bus à Haut Niveau de Service entre Aubagne et le parc d'activité de Gémenos ;

- La délibération TRA 007-6897/19/BM du Conseil de Métropole du 24 octobre 2019 approuvant l'avenant n°1 au mandat de maîtrise d'ouvrage délégué à la SPL Façonéo pour les études et les travaux dans le cadre du Projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Aubagne et Gémenos ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération N° MOB-001-11063/21/CM du Conseil Métropolitain du 16 décembre 2021 approuvant le Plan de Mobilité métropolitain.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité de confier la réalisation des travaux de cette opération à la SPL FAÇONEO.

Délibère

Article 1 :

La réalisation des travaux du Bus à Haut Niveau de Service d'Aubagne à Gémenos est confiée sous forme d'un marché de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée à la SPL FAÇONEO suivant les modalités du marché de mandat annexé au présent rapport.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer ce mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée et tout document y afférent.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Annexe Transports – section d'investissement - opération n° 2017400200 - Sous Politique C210 - Nature budgétaire 2031.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS